

Moindre taux de boursiers à l'UPEMLV ?

Un quart des étudiants de l'UPEMLV sont boursiers

Les étudiants boursiers sur critères sociaux représentent 25 % des effectifs de l'UPEMLV en 2011-2012, quand au niveau national, 35 % des inscrits en université sont boursiers. Toutefois, la part des étudiants boursiers à l'UPEMLV est comparable à celle des inscrits dans les autres universités d'Ile-de-France ou celles des autres universités nouvelles de la région¹.

Quand ils sont boursiers, les étudiants de l'UPEMLV perçoivent une aide située en moyenne à l'échelon 3,0 (sur une échelle de 0 à 6) contre 2,8 au niveau national. En effet, l'UPEMLV accueille moins de boursiers « échelon 0 » qu'au niveau national (19 % contre 23 %). Toutefois, les autres boursiers d'Ile-de-France perçoivent une aide en moyenne plus élevée que ceux de l'UPEMLV (3,2) en raison d'un plus grand nombre d'aides à l'échelon 6 (22 % contre 17 %). Par contre, le niveau de l'aide pour les boursiers des autres universités nouvelles d'Ile-de-France est comparable à celui des marnovaleiens.

Seuls les étudiants en formation initiale (hors apprentissage) sont éligibles aux bourses sur critères sociaux (cf. encadré « *L'attribution d'une bourse sur critères sociaux* »). Or, l'UPEMLV accueille un grand nombre d'apprentis (20 %) quand ceux-ci ne représentent que 2 % des étudiants de l'ensemble des universités, 3 % des étudiants franciliens et 12 % des étudiants des universités nouvelles de la région. De même pour les étudiants sous le régime de la formation continue, qui représentent 8 % des effectifs de l'UPEMLV contre 5 % pour l'ensemble des universités et 4 % en Ile-de-France.

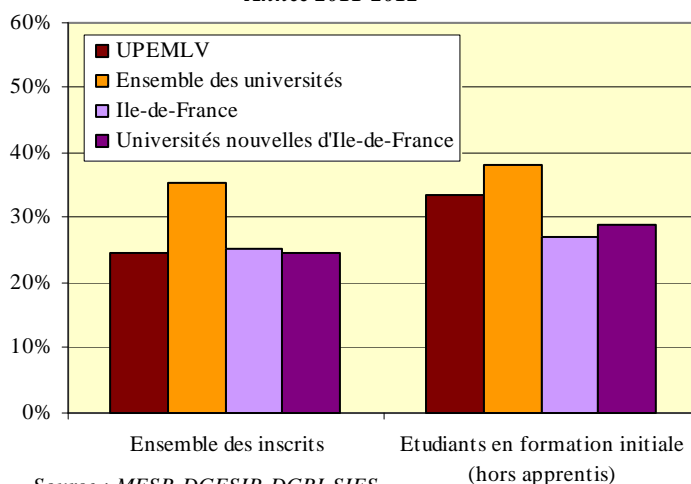
Mathématiquement, les écarts de taux de boursiers avec le niveau national se réduisent : l'UPEMLV compte 33 % de boursiers parmi les étudiants de formation initiale (hors apprentis) contre 38 % pour l'ensemble des universités.

Finalement, l'UPEMLV accueille plus d'étudiants boursiers parmi les étudiants en formation initiale que les autres établissements d'Ile-de-France (27 %) ou les autres universités nouvelles de la région (29 %).

De plus, l'accès aux bourses du CROUS est plus restreint pour les étudiants de nationalité étrangère que pour les Français. Aussi, les étudiants internationaux sont logiquement moins boursiers que les Français (10 % contre 39 %). Et la part des étrangers est variable selon les établissements. Parmi l'ensemble des étudiants inscrits en France, 14 % sont de nationalité étrangère, contre 18 % en Ile-de-France et 11 % à l'UPEMLV.

Comparaison des taux de boursiers

Année 2011-2012



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

L'attribution d'une bourse sur critères sociaux

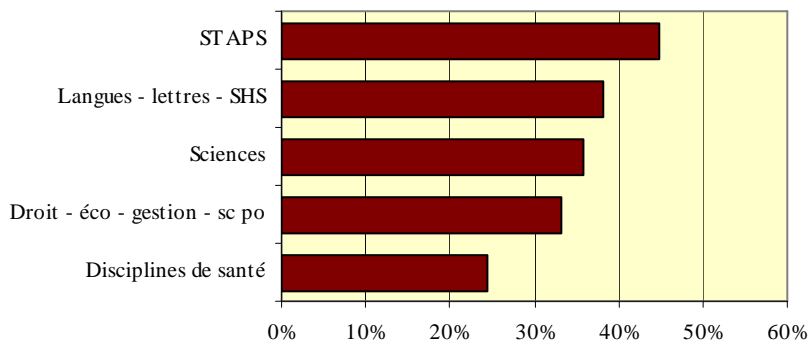
Les bourses sur critères sociaux sont attribuées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS), selon certaines conditions et notamment d'âge (moins de 28 ans), de nationalité (être français ou étudiant étranger sous certaines conditions), être en formation initiale hormis les apprentis, suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers. Pour les étudiants éligibles aux bourses, les aides sont attribuées en fonction de trois critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille et l'éloignement du lieu d'études.

Le montant des bourses allouées varie selon un barème en 7 échelons. A l'échelon 0, l'étudiant est exonéré du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante. Par contre, il ne reçoit pas d'aides financières. A l'échelon 6, échelon maximum, l'étudiant est également exonéré des droits d'inscription de cotisation de sécurité sociale. Il perçoit en outre une aide annuelle de 4 697 euros, versée mensuellement pendant 10 mois.

¹ Université de Cergy-Pontoise, Université d'Evry-val-d'Essonne, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

De plus, les taux de boursiers varient également selon la carte des formations. Ainsi, certaines disciplines sont très marquées socialement. Par exemple, en sciences de santé (Médecine, pharmacie, odontologie), les boursiers représentent un quart des effectifs, quand ils représentent quasiment la moitié des étudiants de STAPS. De même, les boursiers sont plus représentés en cycle L qu'en cycle M (39 % contre 28%). Et en cycle L, ils sont plus nombreux en licence (42 %) qu'en licence professionnelle par exemple (23 %). Ceci est à mettre en lien avec la part des étudiants en formation initiale hors apprentis dans chacun de ces diplômes (98 % contre 53 %). Or à l'UPEMLV, les inscrits en cycle L sont plus nombreux qu'au niveau national (71 % contre 65 %), et au sein du cycle L, les inscrits en licence sont moins représentés (61 % contre 71 %) en raison de l'importance des licences professionnelles dans l'offre de formation. Celles-ci regroupent 21 % des inscrits en cycle L contre 6 % au niveau national.

Taux de boursiers selon la discipline



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Comparer les taux de boursiers

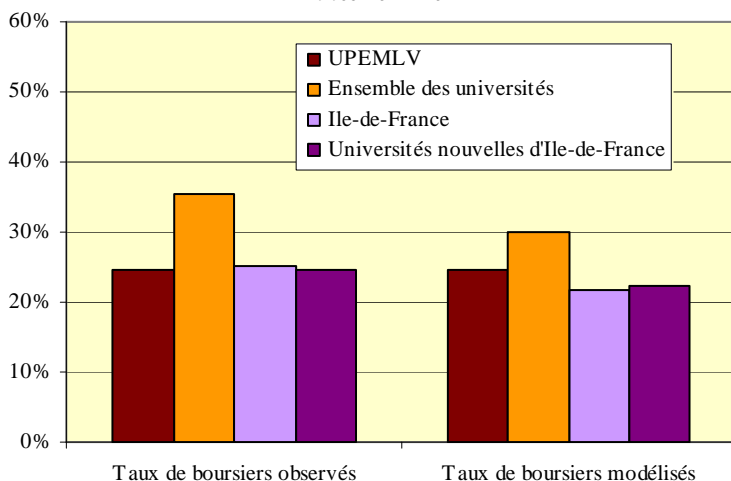
La part des boursiers inscrits dans un établissement varie donc selon le statut des étudiants accueillis (et notamment la part des apprentis et des étudiants en formation continue) et selon l'offre de formation (disciplines et diplômes proposés). Or ces variables ne sont pas indépendantes les unes des autres. Par exemple, les étrangers sont plus nombreux en sciences (17 %) qu'en discipline de santé (6 %). Ils sont également plus nombreux en cycle M (19 %) qu'en cycle L (10 %).

De plus, la carte des formations est relativement structurée selon la discipline et le cycle. Par exemple, en discipline de santé, 87 % des inscrits le sont en cycle M. A l'inverse, en STAPS, la majorité des inscrits (83%) préparent un diplôme de cycle L. Pour conclure à une moindre part des boursiers à l'UPEMLV comparé au niveau national, il convient de raisonner « à structure identique », c'est-à-dire **si l'ensemble des universités accueillait le même public, réparti selon la même offre de formation, qu'elle serait la part des boursiers ? Dans ce cas, l'écart de taux de boursiers entre l'UPEMLV et l'ensemble des universités se réduirait à 5 points** (contre une différence de 10 points observée), soit le même écart que celui observé en calculant l'indicateur seulement parmi les étudiants en formation initiale classique. En revanche, les écarts avec les universités d'Ile-de-France ou les autres universités nouvelles de la région ne se creuseraient pas significativement (+ 3 points).

Quant à lui, le niveau de bourses perçues par les boursiers n'est pas affecté par la structure public/carte des formations.

Comparaison des taux de boursiers observés et modélisés

Année 2011-2012



Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Les variables introduites dans le modèle

Pour raisonner « à structure identique », la même répartition public/carte des formations que celle de l'UPEMLV a été affectée l'ensemble des universités, à ceux des universités franciliennes (hors UPEMLV) et aux universités nouvelles franciliennes (hors UPEMLV), en prenant en compte :

- La nationalité : être français ou non
- Le régime d'inscription : être inscrit en formation initiale classique ou non
- Les diplômes : licence / autres diplômes de cycle L / diplômes de cycles M
- Les disciplines. Il s'agit des disciplines SISE, regroupées en 5 grandes disciplines : disciplines de santé, sciences, droit-sciences économiques et de gestion-AES-sciences politiques, lettres-langues-sciences humaines et sociales, STAPS.

Méthodologie

Les résultats présentés dans cette note sont calculés à partir de données provenant d'un appariement des fichiers SISE-universités (qui regroupent des informations sur les inscrits et les inscriptions en université) et du fichier AGLAE (qui apportent des renseignements sur les bourses sur critères sociaux) des années 2011-2012. Ces données ont été fournies à l'UPEMLV par la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Les résultats de l'UPEMLV ont été comparés à ceux de l'ensemble des universités, à ceux des universités franciliennes (hors UPEMLV) et aux universités nouvelles franciliennes (hors UPEMLV).